



Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que M. Alain Palazzone, domicilié à route de la Péroua 27 à 1997 Haute-Nendaz lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

- Locaux et emplacements : Plan n°94, Parcelle n°9031 au lieu-dit « La Fragnière »
Route de la Péroua 27, 1997 Haute-Nendaz
- Enseigne : Clean and Chef at Home
- Prestations : Mets et/ou boissons avec alcool à emporter et/ou à livrer
- Heures d'ouverture et de fermeture : de 05h00 à 24h00
- Début de l'activité : dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 17 janvier 2022.

Haute-Nendaz, le 14 décembre 2021

Service sécurité